

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

STATEMENT BY

MR. TIM MARTIN  
HEAD OF THE CANADIAN DELEGATION

TO THE SECOND BIENNIAL MEETING OF STATES  
ON THE IMPLEMENTATION OF THE PROGRAMME OF ACTION OF THE 2001  
UNITED NATIONS CONFERENCE ON THE ILLICIT TRADE IN  
SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS

NEW YORK, 11 JULY 2005

---

DÉCLARATION DE

MONSIEUR TIM MARTIN  
CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

À LA DEUXIÈME RÉUNION BIENNALE DES ÉTATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE  
COMMERCE ILLICITE DES ARMES LÉGÈRES,

NEW YORK, LE 11 JUILLET 2005

**STATEMENT BY TIM MARTIN, HEAD OF THE CANADIAN DELEGATION, AT  
THE SECOND BIENNIAL MEETING OF STATES ON THE IMPLEMENTATION  
OF THE PROGRAMME OF ACTION OF THE 2001 UNITED NATIONS  
CONFERENCE ON THE ILLICIT TRADE IN  
SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS  
NEW YORK, JULY 11-15, 2005**

Thank you, Mr. Chair, for the considerable leadership and energy that you and your government have invested in the preparations for the Second Biennial Meeting of States on the implementation of UN Programme of Action on small arms and light weapons. It is a great pleasure for me to join colleagues from other governments, international and regional organizations and civil society.

The Second Biennial Meeting of States provides us all with an important opportunity to reflect on the progress we have made since the Programme of Action was agreed in July 2001. The meeting also provides us an important opportunity to consider the way forward.

We meet against the backdrop of an important year in the history of the United Nations. Our leaders will meet in the General Assembly in September, with the key goal of reinvigorating the work of the organization in security, human rights and development. The proliferation and misuse of small arms and light weapons plays a role in all these dimensions.

The proliferation and misuse of small arms and light weapons exacerbate crime and conflict, undermine respect for international humanitarian law, hamper provision of humanitarian assistance, hinder economic development and interfere with conflict prevention and peacebuilding efforts. It is evident that our collective efforts in the framework of the Programme of Action contribute directly to these larger goals of peace and security.

Canada considers the small arms and light weapons problem as a multi-dimensional threat. Moreover, an effective international approach requires multi-faceted action – with arms control, crime reduction and peacebuilding components. Our ultimate goal is to advance human security and this is why Canada promotes a people-centred approach to small arms and light weapons, which puts a strong emphasis on the safety and well-being of people and their communities.

Canada welcomes the important progress made in the implementation of the UN Programme of Action. Governments have submitted reports on national implementation of the Programme Action covering a range of activities, including the development of national legislation on small arms, collection and destruction activities, enhanced record-keeping and management of stockpiles and increased controls of exports. The reports are testimony to the seriousness

which many governments accord to their commitments under the UN Programme of Action.

We are encouraged by the agreement of the Open-Ended Working Group on Marking and Tracing in June on an international instrument to trace the sources of illicit small arms and light weapons. We urge all Member States to support the instrument in the UN General Assembly. Effective implementation will be crucial to tracing illicit small arms and light weapons in a timely manner, including the cases involving violations of UN Security Council arms embargoes.

Canada has submitted its detailed report on the implementation of the Programme of Action at the national, regional and global levels as called for by the Programme of Action. At this meeting, I would like to highlight some of Canada's contributions with respect to international cooperation and assistance. Over the past four years, we supported important regional seminars in Africa, Europe, South America, Southeast Asia and Central Asia, with a view to facilitating national and regional implementation of the UN Programme of Action. In collaboration with our partners in NATO and the OSCE, we supported small arms destruction activities in Albania, Moldova and Serbia-Montenegro.

Canada contributed to \$3.5 million to weapons-for-development programs that benefit communities in the Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Sierra Leone and Senegal as part of our implementation of the G8 Africa Action Plan.

And we supported the efforts of the states in the Horn Africa and the Great Lakes region to develop and implement the Nairobi Declaration on small arms. Last month, a Ministerial meeting of the signatories to the Nairobi Declaration established the Regional Centre on Small Arms (RECSA) to promote peace and sustainable development in the region through accountability, law enforcement and efficient control and management of small arms. We commend the leading role these regions are playing in tackling the problem of small arms and light weapons and we encourage the donor community to lend support to the nascent institution.

We acknowledge the important contributions that civil society is making to the implementation of the UN Programme of Action the world over. Civil society is a key ally in our efforts to free communities from small arms violence. We therefore encourage a broader civil society participation in our proceedings on the UN Programme of Action.

There is little doubt that we have made progress, but a lot of work remains to be done. Small arms and light weapons continue to kill as many as 300,000 people every year in conflict zones alone. These weapons continue to undermine the safety, health, education, development and economic livelihoods of millions of innocent civilians, including women, children and the elderly.

A key challenge facing us is the illicit brokering of small arms and light weapons. Evidence from UN Panels of Experts shows that illicit arms brokering continues to undermine compliance with Security Council arms embargoes and the efforts to build peace in fragile regions. An effective and broader approach to illicit brokering is now required, and the next logical step is an international instrument that will assist states to identify and trace those who knowingly and willingly violate arms embargoes.

We also encourage the inclusion of community development initiatives into Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) programmes, taking into account the needs of all members of the community – men and women, girls and boys, old and young, and to include strategies for children affected by armed conflict. In line with our obligations under Security Council Resolution 1325 (2000) on women, peace and security, we must ensure the full and equal participation of women in the design and implementation of all DDR programmes and activities, as actions and decisions on DDR have a direct and specific impact on the lives of women and on the building of sustainable peace.

The Program of Action includes the strengthening or developing of agreed norms and measures to prevent, combat and eradicate the illicit trade in small arms and light weapons in all its aspects. Next year we will meet to review the UN Programme of Action. In this respect, Canada has been in dialogue on this subject with the members of the Human Security Network and other like-minded partners on ways of making the UN Programme of Action more robust.

From Canada's perspective, a revised Programme of Action should include three key issues. First, serious attention should be given to the regulation of civilian possession of small arms, particularly military-style weapons. Civilian possession of small arms continues to pose a considerable risk to the safety of people in regions where appropriate laws regulating civilian possession do not exist or law enforcement measures are inadequate.

Second, there is a need to strengthen state responsibility on arms transfers. In particular, inclusion in the Programme of Action common principles that will guide states in arms transfers would be beneficial. The principles must cover transfers between states. In addition, transfers to and from non-state actors must also be rigorously controlled within this framework.

Third, the misuse of small arms and light weapons by law-enforcement and state security officials (such as the military, police, paramilitary forces and border guards) has been a source of human rights violations and insecurity in some situations. We recommend that the UN Programme of Action incorporate the Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials. Tackling the misuse of small arms would also contribute to reducing demand for small arms in communities.

After this meeting, it will be time for us to turn our attention to the 2006 review conference. It is Canada's view that progress to date is a good basis for developing a stronger, more comprehensive program of action. We look forward to working in the spirit of shared purpose with other governments and civil society partners to identify common priorities for further action to address the pressing problem of the proliferation and misuse of small arms and light weapons.

Thank you,

**DÉCLARATION DU CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE,  
M. TIM MARTIN, À LA DEUXIÈME RÉUNION BIENNALE DES ÉTATS SUR LA  
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE DES  
NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LÉGÈRES,  
NEW YORK, DU 11 AU 15 JUILLET 2005**

Monsieur le Président, je vous remercie du leadership remarquable dont vous avez fait preuve et de l'énergie considérable que vous et votre gouvernement avez consacrée aux préparatifs de la Deuxième Réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. C'est pour moi un grand plaisir de me joindre à mes collègues qui représentent d'autres gouvernements, des organisations internationales et régionales ainsi que la société civile.

La Deuxième Réunion biennale nous donne tous une occasion importante de réfléchir aux progrès que nous avons accomplis depuis que nous nous sommes entendus sur le Programme d'action, en juillet 2001. La réunion nous offre également la possibilité, tout aussi importante, de réfléchir à la voie à suivre à l'avenir.

Le contexte qui préside à notre réunion est celui d'une année charnière dans l'histoire des Nations Unies. Nos dirigeants se rencontreront à l'Assemblée générale, en septembre, avec pour objectif central d'insuffler une nouvelle vigueur aux travaux de l'Organisation dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du développement. La prolifération et l'usage impropre des armes légères jouent un rôle sur tous ces plans.

La prolifération et l'usage impropre des armes légères exacerbent le problème de la criminalité et des conflits, sapent le respect pour le droit humanitaire international, nuisent à la prestation de l'assistance humanitaire, entravent le développement économique et gênent les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il est évident que nos efforts collectifs, dans le cadre du Programme d'action, servent directement la cause des grands objectifs que sont la paix et la sécurité.

Le Canada considère le problème des armes légères comme une menace aux dimensions multiples. En outre, une approche internationale efficace exige une intervention aux multiples facettes – avec des composantes de contrôle des armes, de réduction de la criminalité et de consolidation de la paix. Notre objectif ultime est de favoriser la sécurité humaine, et c'est pourquoi le Canada préconise une approche axée sur la personne pour aborder le problème des armes légères, une approche qui insiste fortement sur la sécurité et le bien-être des personnes et de leur collectivité.

Le Canada se félicite du progrès important accompli dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU. Les gouvernements ont produit des rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action au plan national, rapports qui ont traité d'un éventail d'activités, dont l'élaboration de lois nationales sur les armes légères, la collecte et la destruction d'armes, l'amélioration de la tenue des dossiers, la gestion des arsenaux et un contrôle plus rigoureux des exportations. Ces rapports témoignent du sérieux avec lequel de nombreux gouvernements harmonisent leurs engagements avec le Programme d'action des Nations Unies.

Nous jugeons encourageant l'accord conclu en juin par le Groupe de travail à composition non limitée sur un instrument international portant sur le marquage et le traçage des armes légères. Nous exhortons tous les États membres à appuyer le texte de l'accord à l'Assemblée générale de l'ONU. Il sera essentiel de l'appliquer de façon efficace si nous voulons assurer dans les meilleurs délais le traçage des armes légères qui circulent de façon illicite, notamment dans les cas où il y a violation des embargos décrétés par le Conseil de sécurité de l'ONU sur le commerce des armes.

Le Canada a présenté son rapport détaillé sur la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial, comme le Programme le prévoit. Au cours de cette deuxième réunion, je voudrais signaler quelques-unes des contributions du Canada en matière de coopération et d'aide internationales. Au cours des quatre dernières années, nous avons appuyé d'importants séminaires régionaux en Afrique, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale afin de faciliter la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux national et régional. Avec la collaboration de nos partenaires de l'OTAN et de l'OSCE, nous avons soutenu des activités de destruction d'armes légères en Albanie, en Moldavie et en Serbie-Monténégro.

Le Canada a versé 3,5 millions de dollars pour des programmes d'échange d'armes contre des efforts de développement, dont bénéficient des localités en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Sénégal, dans le cadre de notre mise en œuvre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique.

Nous avons également soutenu les efforts déployés par les États de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs visant l'élaboration et la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur les armes légères. Le mois dernier, une réunion ministérielle des pays signataires de la Déclaration de Nairobi a établi le Centre régional pour les armes légères (RECSA) pour promouvoir la paix et le développement durable dans la région grâce à la responsabilisation, à l'application de la loi ainsi qu'au contrôle et à la gestion efficaces des armes légères. Nous saluons le rôle de chef de file que jouent ces régions en s'attaquant au problème des armes légères, et nous encourageons les donateurs à appuyer cette institution naissante.

Nous reconnaissons les importantes contributions apportées par la société civile à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies dans le monde entier. La société civile est un allié clé dans nos efforts visant à affranchir les collectivités de la violence des armes légères. Nous favorisons donc une participation plus large de la société civile à nos travaux sur le Programme d'action des Nations Unies.

Il ne fait guère de doute que nous avons réalisé des progrès, mais il reste encore une importante besogne à accomplir. Les armes légères font toujours un nombre de victimes qui, chaque année, peut atteindre les 300 000 personnes dans les seules zones en proie à des conflits. Ces armes continuent de compromettre la sécurité, la santé, l'éducation, le développement et les moyens de subsistance de millions de civils innocents, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Un défi clé que nous avons à relever est celui du courtage illicite des armes légères. Le témoignage de groupes d'experts de l'ONU montre que ce courtage illicite continue de nuire à l'application des embargos sur le commerce des armes imposés par le Conseil de sécurité et aux efforts de paix dans les régions fragiles. Il importe désormais d'aborder le problème du courtage illicite avec plus d'efficacité et dans une perspective plus large, et la prochaine étape logique consistera à élaborer un instrument international qui aidera les États à identifier et à retracer ceux qui, en pleine connaissance de cause et de propos délibéré, violent les embargos sur le commerce des armes.

Nous préconisons également l'ajout d'initiatives de développement local aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), en tenant compte de tous les membres de la collectivité – hommes et femmes, garçons et filles, jeunes et vieux –, et l'adoption de stratégies à l'intention des enfants touchés par les conflits armés. Conformément à nos obligations aux termes de la résolution 1335 que le Conseil de sécurité a prise en 2000 concernant les femmes, la paix et la sécurité, nous devons garantir aux femmes une participation pleine et égale à la conception et à la mise en œuvre de tous les programmes et activités de DDR, car les mesures et les décisions relatives à ces programmes ont un impact direct et particulier sur la vie des femmes et la consolidation d'une paix durable.

Le Programme d'action comprend le renforcement ou l'élaboration de normes et de mesures propres à prévenir, à combattre et à éradiquer le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects. L'an prochain, nous nous réunirons pour revoir le Programme d'action des Nations Unies. À cet égard, le Canada a poursuivi un dialogue sur la question avec les membres du Réseau de la sécurité humaine et d'autres partenaires d'optique commune pour trouver les moyens de rendre le Programme d'action plus robuste.



Selon le Canada, un Programme d'action révisé devrait comporter trois éléments clés. D'abord, il faut accorder beaucoup d'attention à la réglementation de la possession par des civils d'armes légères, notamment de type militaire. Le fait que des civils possèdent des armes présente toujours un risque considérable pour la sécurité des habitants de régions où il n'y a pas de lois satisfaisantes pour régir la possession d'armes par les civils ou bien où les mesures d'application de la loi laissent à désirer.

Deuxièmement, il faut renforcer la responsabilité de l'État à l'égard des transferts d'armes. Plus particulièrement, il serait bénéfique d'ajouter au Programme d'action des principes communs qui guideraient les États en cette matière. En outre, les transferts en faveur ou en provenance d'acteurs non étatiques doivent être, dans ce cadre, rigoureusement contrôlés.

Troisièmement, l'usage impropre d'armes légères par les forces de l'ordre et de la sécurité de l'État (militaires, policiers, paramilitaires et garde-frontières) a été dans certaines situations une source de violations des droits de l'homme et d'insécurité. Nous recommandons que le Programme d'action des Nations Unies intègre les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Si on s'attaquait à ce problème d'usage impropre des armes légères, on contribuerait également à réduire la demande d'armes légères dans les collectivités.

Après la réunion, le temps sera venu de tourner notre attention vers la conférence d'examen de 2006. Le Canada estime que les progrès accomplis à ce jour constituent un bon fondement pour s'attaquer à l'élaboration d'un programme d'action plus fort et plus complet. Il nous tarde de travailler de façon concertée avec d'autres gouvernements et des partenaires de la société civile pour définir des priorités communes et nous attaquer au problème urgent de la prolifération et de l'usage impropre des armes légères.

Merci.